

Destinataires : À tous les gestionnaires

Expéditeur : Gérald Pierson, chargé de projet GRH-Paie

Date : 19 septembre 2017

Objet : **Important :** Fusion des Virtuo RH-Paie HSCO et PDI dans CEMTL

Bonjour,

Tel qu'annoncé précédemment, l'intégration des systèmes administratifs se poursuit par la fusion des bases de données Virtuo RH-Paie des installations HSCO et PDI, qui seront intégrées dans la base de données Virtuo RH-Paie CEMTL. En procédant de la sorte, plus de 80 % des employés de notre organisation se retrouveront dans la même base de données (HMR, SLSM, IUSMM, PDI et HSCO).

Dates importantes :

- Lundi le 25 septembre, **arrêt définitif**, dès 7h, de Virtuo RH-Paie PDI et HSCO ;
- Mardi le 26, interruption de Virtuo RH-Paie CEMTL dès 7h ;
- Mercredi 27, à 6h, réouverture des connexions de Virtuo RH-Paie CEMTL ;
- À partir du jeudi 29 septembre, vous pouvez commencer à faire les autorisations des feuilles de temps (paie du 17 au 30 septembre) dans Virtuo RH-Paie CEMTL.

Faits importants :

- Virtuo RH-Paie CEMTL est disponible uniquement via le portail Citrix CEMTL (vous retrouverez les informations de connexions en pièce-jointe) ;
- Passage vers le Guichet RH Web pour les validations et modifications des feuilles de temps, pour tous les employés de ces installations. Tout accès autre que le Guichet RH Web, dédié à la validation des feuilles de temps par les employés sera fermé.
- Les gestionnaires auront jusqu'au lundi midi pour procéder à l'approbation des feuilles de temps.

Changements significatifs pour les utilisateurs

Nous vous rappelons que cette harmonisation des systèmes apportera certaines modifications :

- Renumérotation majeure des numéros d'employés (les cartes d'employés seront refaites ultérieurement) ;
- Modification des numéros de postes (renumérotation complète);
- Changement des numéros d'unités administratives. Elles ont été modifiées afin de respecter la nouvelle charte comptable du CIUSSS;



- Modification de certains codes horaires ;
- Modification des numéros de syndicats;
- Harmonisation des lettres de certains titres d'emploi.

Pour ces changements, vous devez consulter les tables de conversion sur l'intranet, dans la section tables de correspondance située sous l'onglet [CIUSSS > Priorités organisationnelles > Intégration des systèmes GRH-Paie > Tables de correspondance](#).

Codes utilisateurs

Pour toute personne dont le numéro d'utilisateur était égal au numéro d'employé, considérant le fait que nous procéderons à la renumérotation des numéros d'employés, votre code d'accès sera également modifié selon le fichier de correspondance.

Aide pour les utilisateurs

Une équipe est en place pour vous aider. Vous pouvez composer le 514 252-3400, poste 5634, ou envoyer une requête sur Octopus en choisissant « Demande Virtuo RH-Paie / Espresso GRH-Paie », à l'adresse : virtuo.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Prochaine étape

Veillez finalement prendre note que la fusion de Virtuo RH-Paie LT et Virtuo RH-Paie ICPBE aura lieu à la fin octobre. Une communication spécifique vous sera alors acheminée.

Merci de votre collaboration.